



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° N°2026.71

DELEGATION TEMPORAIRE DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

Le Maire de la commune de La Celle Saint Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique qui a pour objet de prévenir les conflits d'intérêts et notamment ses articles 1 et 2,

Vu la délibération n°2026.01.02 du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints,

Vu l'arrêté municipal n°2026.14 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Olivier DELAPORTE, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2026.16 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Pierre QUIGNON-FLEURET, 3^e adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2026.18 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Othman NASROU, 5^e adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2026.19 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Madame Florina POPA, 6^e adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2026.20 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Mohamed KASMI, 7^e adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2026.21 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Madame Valérie LABORDE, 8^e adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2026.22 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Emmanuel TAMBRUN, 9^e adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2026.23 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Madame Blandine BEAUPAIN, 10^e adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2026.27 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent BOUMENDIL, conseiller municipal,

Vu l'arrêté municipal n°2026.32 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Alexis LABORIA, conseiller municipal,

Vu l'arrêté municipal n°2026.24 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Madame Anne Sophie MARADEIX, conseillère municipale,

Vu l'arrêté municipal n°2026.25 du 25 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Benoît VIGNES, conseiller municipal,

Considérant que Monsieur Richard LEJEUNE, Maire, sera absent du 3 août au 9 septembre 2026,

Considérant que Olivier DELAPORTE, Pierre QUIGNON-FLEURET, Othman NASROU, Florina POPA, Mohamed KASMI, Valérie LABORDE, Emmanuel TAMBRUN, Blandine BEAUPAIN, Laurent

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260709-2026-71-AR
Date de réception préfecture : 09/07/2026

BOUMENDIL, Alexis LABORIA, Anne Sophie MARADEIX, Benoît VIGNES seront absents du 3 au 7 août 2026 inclus,

Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il importe de déléguer temporairement certaines fonctions à Madame Anne CHAPELET, 4^e adjoint au Maire,

ARRETE :

Article 1 :

Madame Anne CHAPELET, 4^e Maire-adjoint, reçoit délégation temporaire de fonctions et de signature pour intervenir dans les domaines suivants :

- Coordination des grands projets,
- Finances,
- Contrôle de gestion,
- Sécurité,
- Prévention,
- Scolaire,
- Périscolaire,
- Restauration scolaire,
- Logements,
- Rénovation des logements sociaux,
- Jumelages,
- Culture,
- Urbanisme et droit des sols,
- Communication écrite,
- Evènementiel ville,
- Patrimoine bâti,
- Développement durable,
- Propreté des bâtiments,
- Fournitures et mobiliers administratifs,
- Parc automobile,
- Numérique,
- Espace public,
- Voirie,
- Environnement – Espace vert,
- Propreté urbaine,
- Histoire de la Ville,
- Commerces y compris ambulants,
- Marchés,
- Vente au déballage,
- Taxi,
- Droit de terrasse,
- Débits de boissons temporaires,
- Communication numérique,
- Vie démocratique,
- Sports,

- Associations sportives,
- Mobilités.

Cette délégation comporte notamment l'étude et l'instruction de tout dossier, la proposition de toute solution et la signature de courriers relevant de ces secteurs.

Article 2 :

Madame Anne CHAPELET, 4^e Maire-adjoint, pourra, dans les matières qui lui ont été déléguées, signer toute autorisation, mandat de dépense ainsi que tout engagement de dépense (devis, bons de commande), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 :

La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance, la délégataire temporaire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification aux délégataires et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 9 juillet 2026.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Le Maire,


Richard LEJEUNE



Notifiée le :

Anne CHAPELET

